

MORTEAU Santé

# Une aide financière municipale pour faire venir des médecins

La situation n'est pas (encore) en tension à Morteau mais pour anticiper la retraite de la moitié des médecins installés sur la commune, la municipalité met en place une aide de 5 000 € pour attirer de nouveaux praticiens. Sous certaines conditions.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, un dispositif d'aide à l'installation de médecins sur Morteau est en place à hauteur de 5 000 €. La commune connaît, comme de nombreuses autres, des difficultés pour attirer des médecins sur son territoire, situation d'autant plus préoccupante avec le départ à la retraite très prochain de certains d'entre eux. Ainsi, sur dix médecins actuellement en exercice, cinq devraient partir à la retraite dans les deux ans et un sixième projette de quitter le territoire.

De l'autre côté de la balance, une arrivée est actée au 1<sup>er</sup> juillet. Mais sachant que les nouveaux médecins souhaitent souvent mettre en place une meilleure organisation entre leur vie professionnelle et leur vie privée, le besoin à court terme peut être supérieur à cinq médecins.

La commune est ainsi classée en zone d'action complémentaire, dans le zonage conventionnel des médecins généralistes 2018, ce qui permet d'activer certaines aides, comme le cumul emploi et retraite. Par ailleurs, une réflexion sur la création d'une maison des internes est engagée.

## Un engagement pour trois ans

Afin de conserver une présence médicale de qualité et, en complément des aides pouvant

être mises en œuvre par l'assurance maladie et l'Agence régionale de santé (ARS) dans les territoires en tension, celle-ci, d'un montant de 5 000 € par installation, serait versée aux personnes répondant à certains critères et selon des modalités particulières.

Il faut d'abord - et en toute logique - disposer d'un diplôme de médecin toutes spécialités confondues et ensuite d'une inscription au Conseil de l'ordre des médecins du Doubs. Avoir la qualité de médecin libéral conventionné et exercer à temps plein, à Morteau, 5 jours sur 7, avec une participation à la permanence des soins, sont aussi exigés. Enfin, il faut que le médecin s'engage sur un exercice libéral minimal continu à Morteau pendant trois ans. En cas de non-respect de cette condition, la commune exigera la restitution intégrale des sommes perçues.



La maison médicale est collée contre l'hôpital de Morteau. Sur 10 médecins, la ville va en perdre six dans les deux ans à venir. Photo ER